

# Fiche de données de sécurité

Date d'émission 16-avr.-2019

Date de révision 10-oct.-2019

Version 7

## Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit **Sierrablen Plus Turf Starter 5-28-0+16.5MgO**  
 Code produit **43320125DA**  
 Substance pure/mélange **Mélange.**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée **Engrais (PC12). Réservé aux utilisateurs professionnels.**  
 Utilisations déconseillées **Utilisation par les consommateurs [SU 21].**

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Everris International BV  
 Nijverheidsweg 1-5; 6422 PD Heerlen (NL); Tel: +31 (0) 45-5609100; Fax: +31 (0) 45-5609190.

Pour plus d'informations, contacter [INFO-MSDS@EVERRIS.com](mailto:INFO-MSDS@EVERRIS.com).

1.4. Numéro d'appel d'urgence Int: +44 1235 239 670 (24h). Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59.

## Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

<b>corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Catégorie 2 - (H315)
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Catégorie 2 - (H319)
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</b>	Catégorie 3 - (H335)

### 2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement : Attention

#### Mentions de danger :

H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Contient *Struvite*; *Ammonium magnesium orthophosphate*

#### Conseils de prudence:

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin  
 P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

## Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**3.1 Substances**

Nom chimique	No.-CE.	Numéro CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Struvite; Ammonium magnesium orthophosphate	-	7785-21-9	80 - 100%	STOT SE 3 (H335) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	01-2119983188-23

*Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16*

## Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

**4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Les premiers secours doivent être uniquement dispensés par un personnel qualifié.

**Inhalation**

En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas d'inhalation des émanations issues des réactions, transporter immédiatement la victime à l'extérieur.

**Contact cutané:**

Ôter les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Contacter le centre antipoison ou un médecin en pour connaître les soins à administrer.

**Contact oculaire:**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**Ingestion:**

Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

**4.3. Indication de tout soin médical et de tout traitement spécial nécessaire**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

## Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**5.1. Moyens d'extinction**

*Moyens d'extinction appropriés*

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:* Jet d'eau abondant.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

**Produits de combustion dangereux**

Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de phosphore. Oxyde de Magn[S0]O[s]sie.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

## Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Mesures de protection individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Porter un équipement de protection individuel. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter la formation de poussières. Do not

inhale dust/mist.  
**Pour les agents d'intervention** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

*Méthodes de confinement:* Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.  
*Méthodes de nettoyage:* Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

§ 8, 12, 13.

## **Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Considérations générales d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Mesures techniques/Conditions de stockage: Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts. Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver dans le conteneur original. Stocker dans un récipient fermé.

Matériaux d'emballage

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) Engrais; [www.everris.com](http://www.everris.com); Lire et suivre les instructions se trouvant sur l'étiquette

Scénario d'exposition Mélange. Non demandé.

## **Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

### **Niveau dérivé sans effet (DNEL)**

### **Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Aucune donnée disponible

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

#### **Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Porter un appareil de protection des yeux/du visage

**Protection des mains** Gants. Caoutchouc nitrile (0.26 mm). Délai de rupture. > 8 h.

**Protection respiratoire** Non requis dans le cas d'une bonne ventilation. En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m<sup>3</sup> le masque anti-poussière est recommandé.

**Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection légers

**Mesures d'hygiène** Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## **Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique :</b>	Solide
<b>Aspect:</b>	poudre
<b>Odeur:</b>	caractéristique
<b>Densité apparente :</b>	1 g/ml
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	> 55 °C Aucune donnée disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	Solide. Sans objet.
<b>Point d'éclair :</b>	Solide. Sans objet.
<b>Taux d'évaporation :</b>	Solide. Sans objet.
<b>inflammabilité (solide, gaz)</b>	Ininflammable
<b>Pression de vapeur</b>	Solide. Sans objet.
<b>Densité de vapeur</b>	Solide. Sans objet.
<b>Densité relative</b>	Aucune donnée disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Solubilité(s)</b>	Aucune donnée disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Solide. Sans objet.
<b>Température d'autoignition :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Ne présente pas de danger d'explosion.
<b>9.2. Autres informations</b>	
<b>Teneur en COV (%):</b>	Solide. Sans objet.

<b>Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ</b>
--

**10.1. Réactivité**

Non réactif.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

**10.4. Conditions à éviter**

Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veuillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts.

**10.5. Matières incompatibles**

Conserver à l'écart de catalyseurs comme les dérivés du chrome hexavalent et les haloïdes métalliques. Conserver à l'écart de produits inflammables (carburants) comme le charbon de bois, le bois, la farine, la suie, etc.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

<b>Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b>
--

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations sur le produit**

Si ce produit est un mélange, la classification ne se base pas sur les études toxicologiques relatives à ce produit, mais uniquement sur les études toxicologiques des composants inclus dans ce produit. Des informations plus détaillées sur la substance et/ou les composants sont éventuellement incluses dans les autres sections de la présente FDS

**Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation</b>	L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.

<b>Contact cutané</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Ingestion</b>	Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

**Informations sur les effets toxicologiques**

Aucun(e) connu(e)

**Toxicité aiguë****Toxicité aiguë inconnue** 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

Si ce produit est un mélange, la classification ne se base pas sur les études toxicologiques relatives à ce produit, mais uniquement sur les études toxicologiques des composants inclus dans ce produit. Des informations plus détaillées sur la substance et/ou les composants sont éventuellement incluses dans les autres sections de la présente FDS

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Cancérogénicité</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>STOT - exposition unique</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Danger par aspiration</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.

## Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**12.1. Toxicité****Écotoxicité****Toxicité pour le milieu aquatique inconnue**

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement  
100% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue.

**12.2. Persistance et dégradabilité****Persistance et dégradabilité**

Aucun effet de persistance ou d'accumulation n'a été observé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Bioaccumulation**

Ne montre pas de bioaccumulation.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible.

## Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination des déchets**

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés  
Autres informations

Ne pas réutiliser le récipient.  
Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d' emballage sont considérés comme déchets.

## Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IMO / IMDG

<u>14.1</u>	
No ONU:	Non réglementé
<u>14.2</u>	
Nom d'expédition:	Non réglementé
<u>14.3</u>	
Classe de danger:	Non réglementé
<u>14.4</u>	
Groupe d'emballage:	Non réglementé
<u>14.5</u>	
Polluant marin	Aucune information disponible
<u>14.6</u>	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
<u>14.7</u>	
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune donnée disponible

### ADR/RID

<u>14.1</u>	
No ONU:	Non réglementé
<u>14.2</u>	
Nom d'expédition:	Non réglementé
<u>14.3</u>	
Classe de danger:	Non réglementé
<u>14.4</u>	
Groupe d'emballage:	Non réglementé
<u>14.5</u>	
Danger pour l'environnement	Non réglementé
<u>14.6</u>	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

### IATA

<u>14.1</u>	
No ONU:	Non réglementé
<u>14.2</u>	
Nom d'expédition:	Non réglementé
<u>14.3</u>	
Classe de danger:	Non réglementé
<u>14.4</u>	
Groupe d'emballage:	Non réglementé
<u>14.5</u>	
Danger pour l'environnement	Non réglementé
<u>14.6</u>	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

## Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Belgique

#### Danemark

Danemark

Aucune donnée disponible

#### France

ICPE	Aucune donnée disponible
<b>Allemagne</b>	
LGK (Allemagne)	Aucune donnée disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'utilisation des substances est couverte par le règlement Reach 1907/2006

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

## Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

- H315 - Provoque une irritation cutanée
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

RID: Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No Effect Concentration

DNEL: Derived No-Effect Level

REACH: Registration, Evaluation, Authorization of Chemicals

CLP: EU-GHS; Classification, Labelling and Packaging

OEL: Occupational Exposure Limit

TWA: Time Weighted Average

ATE: Acute Toxicity Estimate

EUH phrase: CLP (EU) specific hazard statement

LD50: Lethal dose, 50%.

LC50: Lethal concentration, 50%.

SVHC: Substance of Very High Concern.

### Méthode de classification

- Méthode de calcul
- Jugement expert et détermination de la force probante des données

### Principales références de la littérature et sources de données

Conformément au règlement 1907/2006/CE - 2015/830.  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

### Préparé par

Regulatory Affairs Department (INFO-MSDS@EVERRIS.COM)

### Date d'émission

16-avr.-2019

### Limitations relatives à l'utilisation

Réservé aux utilisateurs professionnels

### Motif de la révision

\*\*\*Indique les changements depuis la dernière version. Cette version remplace toutes les éditions précédentes

L'information ci-jointe est la synthèse des connaissances de la société Everris à la date d'élaboration de ce document. C'est la plus fiable et la mieux adaptée. Cependant, elle ne saurait tenir lieu d'engagement en terme de sécurité et/ou de résultat. La société Everris ne pourrait être tenue pour responsable de perte, dommage, échecs ou dégâts liés à un quelconque usage tenant compte de pratiques recommandées ou d'utilisation anormale, ainsi que de tous risques liés à la nature du produit. Aucune autorisation explicite ou implicite n'est accordée pour l'utilisation de quelque invention brevetée sans licence d'utilisation.